



Edito

Le parc éolien de Lusseray Paizay-le-Tort fonctionne aujourd'hui avec succès depuis plus de deux ans, alimentant l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de plus de 16 000 foyers hors chauffage. Le parc éolien de la Tourette a pour sa part été mis en service depuis plus de 8 ans. Les communes de ce territoire prennent ainsi pleinement part à la transition énergétique depuis plusieurs années.

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019-2023. Dans ce contexte, il est aujourd'hui privilégié de densifier les parcs éoliens existants afin d'optimiser les zones favorables, de moins en moins nombreuses.

Le secteur se situant au sud de la ferme éolienne de Lusseray Paizay-le-Tort se prête particulièrement à cette optimisation. Des premières études ont ainsi été lancées afin d'évaluer le potentiel d'un projet de densification.



La société

La société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens.

Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,063€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,3% de la consommation électrique nationale entre mars 2019 et mars 2020. (source : RTE - Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2020)



INVITATION

aux expositions pour une information sur le projet éolien

Rendez-vous à la salle communale de Lusseray :

Lundi 21 Septembre 2020

de 14^H à 17^H

Mercredi 30 Septembre 2020

de 14H à 17H

Venez vous informer et échanger !

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

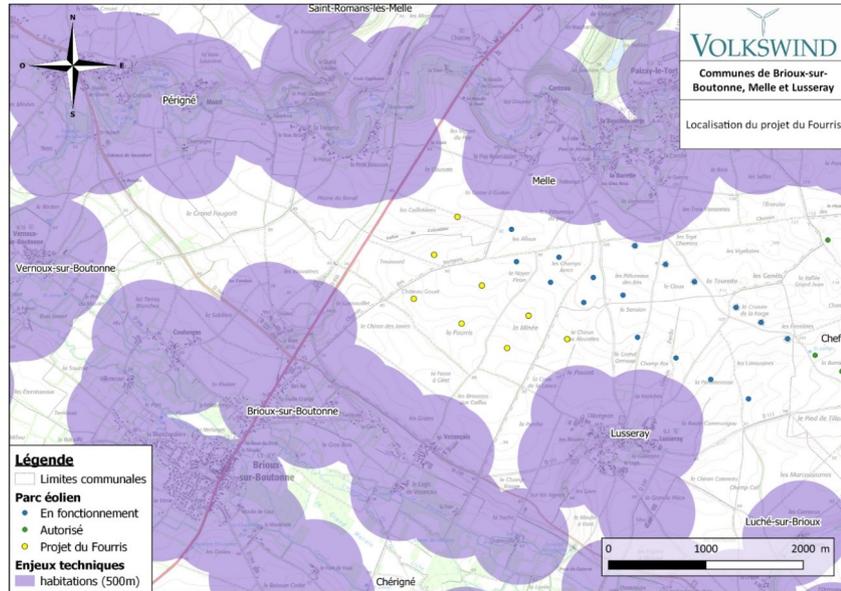
Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
anthony.moreau@volkswind.com



Présentation du projet

La zone d'études

- Projet de 8 éoliennes de 4,2 MW soit une puissance totale de 33,6 MW, en prolongement du parc existant
- Permet un éloignement à **plus de 800 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est **éloignée des zones de protection** environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- Est localisée au coeur d'une zone de **grandes cultures** en retrait des boisements.



Pour un projet de 8 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

15 600

**Foyers alimentés
sans émission polluante**

(chauffage inclus) selon la consommation
annuelle moyenne CRE 2018

315

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale,
dont 95 en Deux-Sèvres l'année de la construction.
Puis environ 6 emplois ETP sur le département
chaque année d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

22 300 T

Tonnes de CO₂ évitées

chaque année (300g/KWh)
soit l'équivalent des émissions annuelles
moyennes de 15 000 voitures neuves
Source : INSEE

6 600 000 €

Pour les entreprises locales

(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

504 000 €

de retombées fiscales

par an estimées pour les collectivités locales

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

Pré faisabilité

Analyse des contraintes
Information aux mairies du potentiel
de la zone
Études de pré faisabilité

2018-2019

2019-2020

Conception du projet
Expertises naturalistes,
paysagères et acoustiques
Compilation des résultats

Instruction du projet

Demande d'Autorisation
Environnementale
Enquête Publique

2020-2023

Construction

2024

Commission Départementale de la Nature,
des Paysages et des Sites (CDNPS)
Arrêté Préfectoral
Demande de raccordement électrique
Contrat d'achat d'électricité

Exploitation (20 à 40 ans)

Production électrique
Maintenance
Visite du parc pour le public
Mesures de réception acoustique

2025-2045

2046 ou +

Démantèlement

Garanties financières obligatoires
par éolienne, selon le décret
du 22 juin 2020
Remise en état du site

Les études



Environnementale



Paysagère



Le bureau d'études NCA Environnement a été missionné en 2018 pour la réalisation de l'expertise environnementale. En parallèle, un suivi écologique est réalisé par Encis Environnement afin d'évaluer l'activité des oiseaux et des chauves-souris suite à la construction de la Ferme éolienne de Lusseray Paizay-le-Tort.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec l'environnement au sein duquel il s'intégrera.

Le cabinet d'études Laurent Couasnon travaille depuis Mai 2019 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

✦ Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

✦ S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

✦ Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



Acoustique

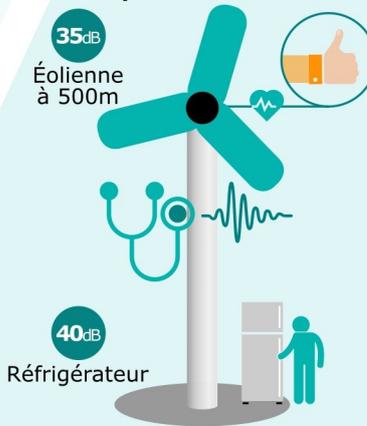


Le cabinet EREA Ingénierie réalisera prochainement le volet acoustique. Pour cela, un expert interviendra sur site prochainement pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore ambiant de base.

Ensuite il modélisera la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques. *Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017*

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)" *ANSES, 14 février 2017*



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

Dossier administratif ~50 pages

Étude de dangers ~200 pages
Résumé non-technique ~30 pages

Note de présentation non-technique ~50 pages

Contenu réglementaire ~15 pages

Lettre de demande d'Autorisation Environnementale ~70 pages

Sommaire inversé et lexique ~10 pages

Étude d'Impact sur l'environnement ~360 pages

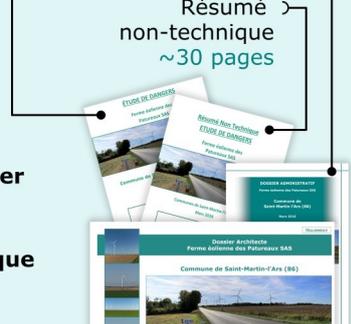
Volet écologique ~240 pages

Volet paysager ~200 pages

Volet acoustique ~100 pages

Dossier Architecte ~30 pages

Résumé non-technique ~30 pages



L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

Selon l'ADEME, **il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂** engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un **bilan carbone positif** permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.



✓ Engagements politiques

En **France**, l'objectif est d'installer 24 100 MW d'éolienne terrestre d'ici **2023**. Au 31 mars 2020, seuls 16 897 MW ont été installés :



En **région Nouvelle-Aquitaine**, d'ici **2030** l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 31 mars 2020, seuls 1 068 MW ont été installés :



Énergies et Territoires

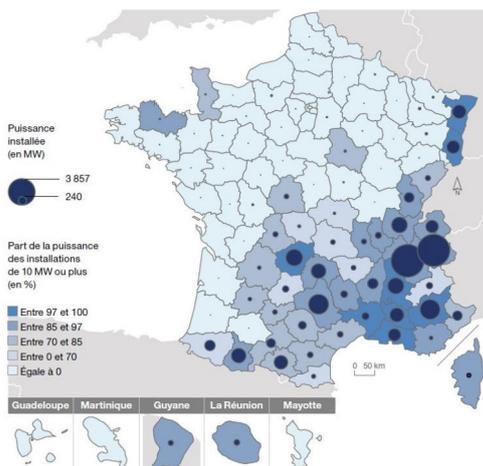


Au même titre que les autres énergies renouvelables, l'éolien prend aujourd'hui sa place dans le mix énergétique français.

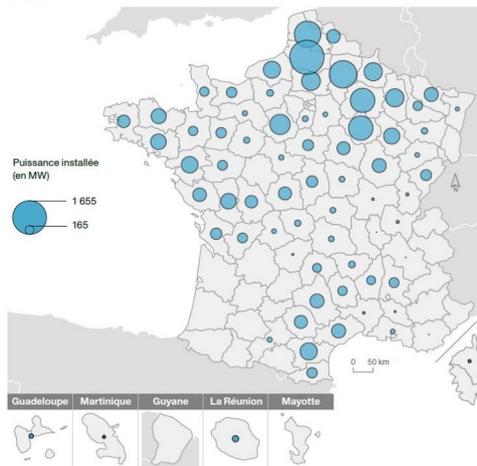
La localisation de la production pour les différentes énergies n'est pas répartie uniformément sur le territoire. L'hydraulique est présent sur les régions montagneuses, le solaire est davantage développé dans le sud de la France. De même, l'éolien est majoritairement implanté dans les grandes plaines ventées, présentant peu d'enjeux écologiques et permettant un éloignement maximal des habitations.

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, le développement de l'éolien n'est majoritairement possible que dans la partie nord de la région, en raison de la présence de larges zones aériennes militaires réglementées au sud. En revanche, le développement de centrales photovoltaïques en Gironde et dans les Landes en font aujourd'hui les premiers départements français en terme de puissance installée.

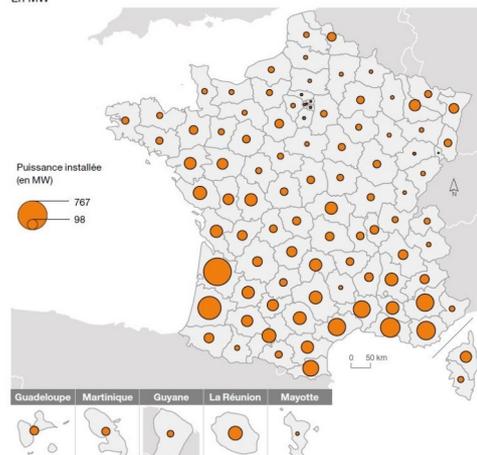
PUISSANCE DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2018



PUISSANCE DES INSTALLATIONS ÉOLIENNES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019
En MW



PUISSANCE DES INSTALLATIONS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES PAR DÉPARTEMENT FIN 2019
En MW



Source : Datalab - Chiffres clés des énergies renouvelables - 2020



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur
www.parc-eolien-fourris-mellois.fr

Vos contacts privilégiés

Anthony MOREAU
Chargé de développement
06.89.79.68.58

Gauthier BOUSQUET
Chef de projets
05.55.48.38.97


VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France

Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97